L'ex-P-DG d'Algérie Télécom sous mandat de dépôt

L'opérateur historique de télécommunications, Algérie Télécom (AT), est de nouveau sous les feux de la rampe. Son ex-P-dg, M. Slimane Kheirredine, et le DFC de l'entreprise ont été placés sous mandat de dépôt avant-hier par le juge instructeur près le tribunal de Sétif.

Le successeur de l'ex-P-dg et un directeur central ont été placés, par ailleurs, sous contrôle judiciaire pour une affaire d'escroquerie, dont AT était victime.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - A peine sortie de la zone de turbulence et engagée dans un processus aux objectifs définis à l'horizon 2013, Algérie Télécom occupe de nouveau les devants de l'actualité nationale. Plusieurs mois après son dépôt de plainte contre un opérateur privé et après conclusion de la brigade économique et financière de la Sûreté de wilaya de Sétif, le juge instructeur décide de donner suite à cette affaire en plaçant sous mandat de dépôt deux hauts cadres de l'opérateur historique, alors que deux autres ont été placés sous contrôle judiciaire.

Selon des sources très au fait du dossier, c'est suite à un dépôt de plainte effectué par l'opérateur historique que cette affaire a éclaté au grand jour.

Il s'agit d'une affaire d'escroquerie dont était victime A T de la part d'un sous-traitant Sofafe, qui a réussi à détourner près de 20 milliards de centimes des 100 milliards qui lui ont été versés tel que prévu par le contrat qui lie les deux parties et signé en 2005. Ce contrat prévoit l'approvisionnement en câbles et fils téléphoniques que l'opérateur privé devait assurer pour un montant de 250 milliards de centimes.

Le dépôt de plainte de la victime a permis aux éléments de la police judiciaire relevant de la Sûreté de wilaya de Sétif d'ouvrir une enquête judiciaire qui n'a pas tardé à conclure que l'entrepreneur privé a réussi à retirer 20 milliards de centimes de sa banque de domiciliation, en l'occurrence Natixis basée à Sétif, avant de s'évaporer dans la nature.

Il est reproché à cette banque de ne pas avoir bloqué les trois milliards huit cent millions de centimes, montant représentant la caution de garantie bancaire qui ne doit être, en principe, reversée à l'opérateur qu'une fois les travaux exécutés et le client (Algérie Télécom) ayant délivré la mainlevée sur cette caution.

Les responsables d'Algérie Télécom, qui ont entamé leur démarche auprès de la banque pour disposer de leur argent, étaient surpris d'apprendre par une correspondance qui leur a été adressée par le directeur de la banque Natixis, qu'il n'existe point de caution de garantie déposée par l'entrepreneur.

Suite à cela, les responsables d'Algérie Télécom décident d'un autre dépôt de plainte, cette fois à l'encontre de la banque.

Saisie de cette affaire, la brigade économique et financière entame son enquête en entendant toutes les parties concernées par cette affaire et transmet, quelques mois plus tard, ses conclusions au parquet du tribunal de Sétif qui a programmé l'audition des responsables d'Algérie Télécom pour la journée de lundi dernier.

Il y a lieu de rappeler qu'Algérie Télécom avait traversé plusieurs zones de turbulence, dont la première concernait la condamnation de son ex-P-dg M. Ouarets à cinq années de prison ferme pour «non-respect de la réglementation en vigueur». **A. B.**

TEMMAR STIGMATISE LES BANQUES, L'ANDI ET LES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES À PARTIR DE CONSTANTINE

«Le socialisme est mort !»

En dépit des efforts consentis par l'Etat pour encourager l'investissement, le climat des affaires en Algérie, miné par une bureaucratie des plus lourdes, demeure délétère.

«Nous considérons que la problématique du financement des projets d'investissement est mal posée en Algérie. Cette problématique se pose plutôt en terme du marché des capitaux. Or, c'est l'insuffisance de fournisseurs de capitaux à savoir, les banques d'affaires ou d'investissement qui pose problèmes», a estimé le ministre de l'Industrie et de la Promotion des investissements, M. Abdelhamid Temmar, en réponse aux préoccupations des hommes d'affaires de Constantine s'agissant des lenteurs accusées dans le traitement des dossiers d'investissement par les banques algériennes.

M. Temmar a expliqué que ces banques d'affaires ont pour mission de financer l'investissement en vertu d'une formule courante dans le monde des affaires. Une formule qui se résume en la participation de la banque dans le capital investi avant de se retirer au fur et à mesure et laisser le terrain à l'investisseur. `Cet investissement engagé par la banque, laquelle partage le risque avec l'investisseur, est rémunéré par un taux d'intérêt. C'est dire, selon les termes de M.Temmar, que nos banques, tenues par l'obligation de respecter les règles prudentielles imposées par la Banque d'Algérie (réserve obligatoire, ratio de crédit… qui sont des instruments de régulation du système monétaire) sont en train d'assumer un rôle qui n'est pas le leur et se substituent à ces banques d'affaires. Néanmoins, le ministre, qui a avoué que nos banques ont vraiment besoin de modernisation et de perfection de leurs composantes humaines, a affirmé, dans le même sillage, que certaines succursales ont donné satisfaction en matière de traitement des dossiers d'investissement. «En tous cas, nous disposons de responsables très positifs au niveau central des banques. Le problème réside peut-être dans la composante humaine de certaines succursales au niveau local», dira-t-il. Et d'annoncer que son département discute avec certaines banques, notamment la Banque d'agriculture et de développement rural (BADR), un projet qui avance bien, celui de créer des banques d'affaires et pallier le déficit enregistré dans le marché des capitaux approvisionné jusqu'ici par une seule banque algérienne, la Banque algérienne de développement en l'occurrence (BAL). Il indiquera que l'Etat ne peut obliger les banques (commerciales pour la plupart) à financer l'investissement. «C'est un problème très difficile à résoudre, même si certaines succursales ont bien joué le jeu», dira-t-il. Ainsi, le ministre de l'Industrie et de la Promotion des investissements a mis en relief les efforts consentis par l'Etat pour encourager l'investissement, surtout en matière de fiscalité où l'Algérie offre des avantages comparatifs appréciables, pourvus de taux d'imposition très faibles. «Nous devons peut-être alléger les taxes parafiscales qui demeurent quand même élevées mais, je crois que l'Etat algérien a fait de grands efforts en matière d'impôts», se félicitera-t-il. A ce sujet, il précisera que les ajustements opérés en 2006 sur le système d'investissement ont permis de voir le volume des déclarations se multiplier par deux et demi et d'avoir un taux de recouvrement en 2008 supérieur à hauteur de 40 % par rapport à l'année 2007. Sur un autre plan, M.Temmar a reconnu la défaillance dans l'accomplissement des missions de l'Agence nationale de développement des investissements (ANDI). Un organisme chargé d'accompagner les investisseurs dans le montage de leurs projets. «Au départ, l'ANDI a été conçue comme un guichet unique qui exonère l'investisseur des lourdeurs bureaucratiques. Cependant, ça ne s'est pas passé ainsi pour la simple et amère raison que les administrations ne veulent pas lâcher de leurs prérogatives. En tout état de cause, nous avons décidé d'un autre mode de fonctionnement pour cette agence et créé un service d'affaires dans chaque bureau de ladite agence. En plus du document fourni par l'ANDI en guise d'attestation qui certifie de la qualité d'homme d'affaires au postulant, un document qui lui permet d'avoir des facilités dans toutes les administrations, le service d'affaires fait appel à des bureaux d'étude pour faire une seconde analyse des études présentées. Cette deuxième expertise est assumée par l'Etat», continue d'expliquer le ministre.

Voilà en gros les réponses fournies par M. Temmar aux opérateurs économiques privés qui se soucient notamment de l'hostilité du climat des affaires, miné à leurs yeux par la bureaucratie. Des réponses et non pas des moindres puisque M. Temmar, qui s'est étonné de la levée de boucliers par la communauté des affaires en Algérie face à la ratification de l'accord d'adhésion de l'Algérie à la zone arabe de libre-échange, n'a pas manqué de fustiger les opérateurs algériens qui craignent la compétitivité des opérateurs arabes qui sont, à ses yeux, si agressifs. «En fait, cette adhésion date de plusieurs années et l'Algérie n'avait qu'à ratifier l'accord. Peut-être qu'il y a un manque d'information mais cette réaction devrait poser un problème sérieux. Celui de la qualité de nos hommes d'affaires. Nous opérateurs devront faire face à la concurrence. Soyons raisonnables messieurs ! C'est légitime de se protéger devant les USA, la France et même la Chine qui est un pays des plus corrompus au monde mais pas devant la Tunisie quand même ! Ou on est homme d'affaires ou on ne l'est pas. Le socialisme est mort et seuls ceux qui maîtrisent leurs métiers peuvent subsister. Idem pour les entreprises publiques», martèlera-t-il.

De toutes manières, nous n'allons pas supprimer toutes les barrières à la fois, a avancé le ministre. «C'est une opération progressive et nous n'allons pas déshabiller l'économie nationale si rapidement», rassurera-t-il. En ce qui concerne le secteur public, le ministre a précisé que l'Etat cherchera des partenaires à ces entités industrielles. «L'annonce faite pour la création de treize entreprises publiques n'est qu'une opération d'assainissement d'entreprises existantes. C'est parce qu'elles n'ont pas trouvé preneurs et nous n'allons pas les laisser à l'abandon», précisera le ministre.

S'agissant de la question épineuse du foncier industriel, M. Temmar a indiqué que l'Etat a réduit le nombre des intervenants dans la gestion de ces poches foncières qui se comptaient par dizaines à deux dont l'Aniref, créée depuis 18 mois et qui est pleinement opérationnelle, et instauré le régime de la concession qui est une mesure d'encouragement. «L'investisseur aura la possibilité d'économiser de l'argent sur le prix du terrain qui n'est plus à vendre d'ailleurs», dira-t-il.

Enfin, il appellera les présents à cette rencontre tenue au siège de la direction du complexe 18-Février de la SNTA en marge de sa visite de travail effectuée avant-hier à Constantine, à s'organiser et mutualiser leurs efforts pour bien gérer les zones industrielles.

«Ces zones sont les vôtres. Vous vous organisez en associations et vous vous prenez en charge par vous-mêmes. Comment se fait-il que vous créez 65 % de la valeur ajoutée dans le secteur de l'industrie avec 1,2 million d'emplois et vous n'arrivez pas à régler vos problèmes. L'État ne peut que créer l'environnement. Il existe à titre d'exemple cinq grands patronats mais leurs efforts sont dispersés. Je crois qu'une coordination permettra de régler très vite les problèmes. L'Etat aura un seul interlocuteur», conclura-t-il.

Lyas Hallas

SAÏD BARKAT AVERTIT :

«Je ferme chaque service qui manque d'hygiène !»

Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, M. Saïd Barkat, ne mâche plus ses mots, quand il s'agit de parler de l'état désastreux dans lequel se trouvent actuellement les hôpitaux et les CHU en particulier.

Présidant les travaux des 13es journées médico-chirurgicales, organisées au centre hospitalo-universitaire de Beni-Messous, le ministre a fustigé l'ensemble des responsables au niveau des hôpitaux, qu'il accuse d'avoir délaissé la gestion quotidienne de leurs services, essentiellement l'hygiène hospitalière. «Trouver des sanitaires sales et sans eau est inadmissible. Vos services manquent de propreté et d'hygiène. Je ne peux plus me taire sur ces manquements», a averti le ministre, en s'adressant aux nombreux chefs de services présents à la conférence, affichant une ferme détermination à fermer des services entiers si les conditions d'hygiène venaient à manquer, à l'avenir. «Des inspecteurs d'hygiène seront dépêchés dans l'ensemble des établissements hospitaliers et je n'irai pas de main morte pour appliquer mes décisions», a-t-il averti. De son côté, il s'engage pour son administration à doter l'ensemble des services hospitaliers d'appareils «lave-mains», afin de lutter contre les infections au sein des structures sanitaires. Il faut préciser qu'il s'agit là d'une recommandation de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), à laquelle doit se soumettre l'Algérie, en tant que membre, à l'instar des autres pays. «Vous êtes capables de sauver des vies humaines et vous ne pouvez pas veiller à la propreté de vos services, ni assurer de la bonne nourriture à vos malades ! C'est honteux», a-t-il martelé, pour expliquer la nécessité, voire l'obligation de rompre avec cette culture de manque d'hygiène qui s'est développée dans les hôpitaux algériens. Il aborda, par la suite, la question des ressources humaines et se dit disposé à prendre en charge les revendications du personnel de la santé. «J'ai entamé des discussions avec les syndicats et je les rassure que je ferai mon possible pour satisfaire leurs revendications», a souligné M. Barkat, qui, toutefois, attend beaucoup plus en retour. «Il est inacceptable pour les scientifiques et les chercheurs de vivre dans la précarité et la misère et je ne l'accepte pas», dit-il, ajoutant que «l'Algérie ne veut plus former des médecins qui vont servir de cobayes pour les étrangers». «Je mettrai à votre disposition tous les moyens humains et matériels que vous demanderez, mais j'exige des résultats», fait-il remarquer. En fait, le ministre veille sur le retour des CHU à leur vocation initiale, à savoir la recherche scientifique et la formation.

«Certains CHU sont devenus pratiquement des dispensaires. Cette situation doit être revue dans les plus brefs délais», a ordonné le ministre, qui exige la relance de la recherche dans le domaine médical et des soins de qualité dans les CHU. Il a plaidé, par ailleurs, pour un meilleur encadrement des médecins résidents, conseillant d'affecter ces derniers dans les hôpitaux où l'encadrement est mieux assuré.

Rosa Mansouri